الصراط المستقيم

PRÉSENTE :

RÉSUME DU COURS SUR LE DÉSAVEU DU TAGHOUT

CHEIKH BICHR IBN FAHD AL BICHR

AL SIRATOU AL MOUSTAQIM PUBLICATIONS REVUE ET CORRIGÉE PAR
ABOU ET OUM ISMAIL
2ème ÉDITION

INTRODUCTION D' AL SIRATOU AL MOUSTAQIM PUBLICATIONS:

Cher lecteur, ceci est une modeste traduction du résumé d'un cours parmi les cours sur le Coran du cheikh *Bichr Ibn Fahd Al Bichr* donné le 2 dhoul qi3dah 1414 dans la mosquée Ar-Rajihi après la prière du maghreb dans la ville de Rabwah en Arabie saoudite et ce n'est pas une traduction simultanée du cours, cette audio est disponible sur le lien suivant:
http://www.islamway.com/?iw_s=Lesson&iw_a=view&lesson_id=47296

Houdhayfa 'ibn al-Yamân رضي الله عنهما, a dit: « *Tandis que tout le monde interrogeait l'Envoyé d'Allah ﷺ, sur le bien, moi, je l'interrogeais sur le mal par crainte d'en être atteint…* » (Boukhari, Mouslim)

L'équipe ***d'Al Siratou Al Moustaqim Publications*** remercie ***Abou et Oum Ismail*** pour les précieuses remarques et corrections dont ils nous ont fait part afin de rendre ce modeste résumé accessible à nos frères et soeurs, au nom de toute l'équipe nous vous demandons au nom d'Allah d'invoquer le Seigneur des Mondes pour que le ***cheikh Bichr Ibn Fahd Al Bichr***, ***Abou et Oum Ismail*** et ***Al Siratou Al Moustaqim Publications*** ainsi que tous nos frères et sœurs dans le monde soient comptés parmi les véridiques et les sincères qui ont rempli leur mission sincèrement pour Allah en recherchant uniquement Sa récompense, Il est l'Audient qui répond à l'invocation de Son serviteur.

Nous sommes ouverts à toute critique constructive dans le but d'améliorer, de corriger cette modeste traduction qui nous l'espérons sera profitable pour chacun de nous.

Les versets coraniques, les traditions prophétiques, les citations des savants sont traduits dans le sens approché en français

Début du résumé:

La Louange est à Allah, nous Le louons, implorons Son aide, et Lui demandons pardon. Et nous nous protégeons auprès de Lui du vice de nos personnes et de nos mauvaises actions. Celui qu'Allah guide, personne ne peut l'égarer, et celui qu'Il égare, personne ne peut le guider. Et je témoigne qu'il n'y a pas de divinité digne d'être adoré en dehors d'Allah, l'Unique, Il n'a pas d'associé, et je témoigne que Mouhammad ﷺ est Son Serviteur et Messager.

« Ô vous les Croyants ! Craignez Allah à sa juste valeur, et ne mourrez qu'en étant Musulmans. »

« Ô vous les humains ! Craignez votre Seigneur qui vous a créé d'une seule âme, puis qui en a créé la compagne, et qui a propagé beaucoup d'hommes et de femmes (à partir de ce couple). Et craignez Allah, par lequel vous vous suppliez les uns les autres ainsi que le lien de parenté. Certes Allah est témoin de vos actions. »

«Ô vous les Croyants! Craignez Allah et dites de droites paroles. Il rectifiera vos actions et pardonnera vos péchés, et quiconque obéit à Allah et à Son messager a très certainement remporté une immense victoire. »

Le sujet de ce cours est le koufr bi taghout en rapport avec le verset :

« Nulle contrainte en religion ! Car le bon chemin s'est distingué de l'égarement. Donc, quiconque mécroît au Rebelle tandis qu'il croit en Dieu saisit l'anse la plus solide, qui ne peut se briser. Et Dieu est Audient et Omniscient » (sourate 2 verset 256).

Al hafidh Ibn Kathir رحمه الله a dit sur ce verset dans son tafsir: *« On ne contraint pas quelqu'un à rentrer dans l'Islam car l'Islam est clair et évident avec les preuves on n'a pas besoin de contraindre une personne à y adhérer mais celui qu'Allah a guidé à l'Islam et a ouvert sa poitrine et a éclairer sa vue y entrera avec preuve évidente… » (Fin de citation)*
Les musulmans n'ont pas à contraindre quelqu'un à rentrer dans l'Islam, il lui (le mécréant) est donc imposé le jugement d'Allah qui est le paiement de la jizya et en cas de refus de sa part il nous est obligatoire de le combattre jusqu'à ce qu'il devienne musulman ou qu'il paye la jizya humilié, **tout ceci après lui avoir d'abord prêcher à l'Islam**, ***« … Car le bon chemin s'est distingué de l'erreur… »*** **(** *sourate 2 verset 256)*, la foi s'est différenciée de la mécréance, la vérité est apparue clairement par rapport au faux et la guidée par rapport à l'égarement, celui qui regarde avec l'œil de la justice et de l'équité et cherche la vérité apercevra que l'Islam est la bonne direction et que la vérité est la guidée et il embrassera l'Islam en s'opposant à ceux qui suivent

les passions et ne veulent pas de la vérité ni la suivre mais ne désirent que la vie d'ici-bas. ***« Donc, quiconque mécroit au taghout tandis qu'il croit en Allah saisit l'anse la plus solide »*** *(sourate 2 verset 256).*

Le kufr dans la langue arabe a le sens approché de cacher, couvrir une chose, on appelle le paysan kafir car il cache les graines dans la terre et les recouvre.

Dans la terminologie islamique c'est l'opposé de la foi:... *c'est l'abscence de foi en Allah et en Ses messagers, que cette abscence de foi soit accompagnée de la dénégation de la révélation ou pas, de meme si elle est due à des raisons telles que le doute, le détournement, la jalousie, l'arrogance ou le fait de suivre les passions empechant de suivre le Message... »* (Majmou al fatawa d'Ibn Taymiya 12/335)

L'imam Ahmed رحمه الله rapporte d'après Mouhammad Ibn Qayss: *Me trouvant dans la mosquée un homme entra l'air humble, il fit 2 unités de prières courtes. Les gens dirent: c'est un bienheureux du Paradis. En sortant, je suivis l'homme jusqu'à sa demeure et j'entrai chez lui. Quand ma présence lui devint familière, je lui racontai ce que les hommes ont dit de lui. Il dit: Gloire à Allah, il ne convient jamais à quiconque de dire des choses qu'il ignore. Quand meme je vais te le dire, du temps de l'envoyé d'Allah ﷺ je fis une vision et je la lui racontai, je me trouvais dans un verger verdoyant, au milieu une colonne de fer planté dans le sol et dont le bout atteignait le ciel, muni d'une anse. On me dit monte, je ne peux le faire répondis-je, un homme vint tenir de ses mains mes vêtements et me dit monte, j'escaladais la colonne et en arrivant e à l'anse, ll me dit tiens la fermement, je m'eveilla et je trouvai l'anse dans ma main. En racontant cette vision à l'envoyé d'Allah ﷺ, il interpréta de la facon suivante: le parterre est l'Islam, la colonne est son pilier quant à l'anse, elle signifie que tu mourras en vrai musulman. On dit que cet homme était Mouhammad Ibn Salam*. (sens du hadith)

Certains (parmi les savants du Coran) ont dit que ce qui est voulu par l'anse la plus solide dans ce verset (sourate 2 verset 256) est l'Islam, d'autres ont dit que ce qui est voulu par l'anse la plus solide est le Coran et d'autres ont dit que c'est l'attestation que nulle divinité n'est digne d'être adoré en vérité en dehors d'Allah et toutes ces paroles sont justes et ce qui est voulu s'est de s'accrocher à ce din avec les plus fortes des causes.

Ce verset est le sujet de notre rencontre cette nuit, il nous incombe de connaître ce qu'est le taghout et la signification de mécroire en lui, le taghout a le sens approché en francais de dépasser les limites, il signifie globalement toute chose qui a outrepassée sa limite autorisée comme dans les versets suivants:

«Demeure sur le droit chemin comme il t'est commandé, ainsi que ceux qui sont revenus [à Allah] avec toi. Et ne commettez pas d'excès. Car vraiment Il observe ce que vous faites»
(sourate 11 verset 112).

« Rends-toi auprès de Pharaon car il a outrepassé toute limite» *(sourate 20 verset 24).*

« C'est Nous qui, quand l'eau déborda, vous avons chargés sur l'Arche. » *(sourate 69 verset 11).*

«Prenez-garde ! Vraiment l'homme devient rebelle, » *(sens approché sourate 96 verset 6).*

Avant de rentrer dans la signification religieuse, j'aimerais citer quelques verset du Coran dans lesquels on retrouve le mot taghout avec une petite explication de ce qui est voulu par le mot taghout dans ce verset :

1/ ***« Allah est le défenseur de ceux qui ont la foi : Il les fait sortir des ténèbres à la lumière quant à ceux qui ne croient pas, ils ont pour défenseurs les taghout qui les font sortir de la lumière aux ténèbres »*** *(sens approché sourate 2 verset 257)*

Le taghout ici sont les guides de la mécréance et les démons de l'égarement, ils leur ordonnent la mécréance et l'enjolivent aux yeux de ceux qui la commettent et combattent la vérité et éloignent du chemin d'Allah, ils font sortir les gens de la lumière qui est la fitra avec laquelle Allah a crée chacun d'entre nous et écartent du chemin de la lumière et de la guidée vers les ténèbres du doute, de la mécréance et de l'hypocrisie

2/ ***« N'as-tu pas vu ceux-là, à qui une partie du Livre a été donnée, ajouter foi à la magie (jibt) et au Tâghoût, et dire en faveur de ceux qui ne croient pas: "Ceux-là sont mieux guidés (sur le chemin) que ceux qui ont cru"? »*** *(Sourate 4 verset 51)*

Ce verset est descendu à propos de certains juifs qui donnaient préférence au din des mouchrikins sur ce avec quoi est venu le sceau des messagers ﷺ , ces juifs avaient la science de leur livre : la Torah mais elle ne leur était pas utile, ils ont préféré l'adoration des idoles à l'unicité, le taghout ici est le diable d'après l'explication d'Omar Ibn Al Khattab رضي الله عنها , d'autres ont dit que le taghout est le devin.

3/ ***« N'as-tu pas vu ceux qui prétendent croire à ce qu'on a fait descendre vers toi (prophète) et à ce qu'on a fait descendre avant toi? Ils veulent prendre pour juge le Tâghoût, alors que c'est en lui qu'on leur a commandé de ne pas croire. Mais le Diable veut les égarer très loin, dans l'égarement. »*** *(Sourate 4 verset 60)*

Le taghout ici est tout ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a révélé parmi les devins, les chefs des tribus, les parlements, les tribunaux non

islamique, les organsiations internationales,... Le devin a également été cité ici car les arabes à l'époque de la djahiliyya demandaient le jugement aux devins.

4/ « ***Les croyants combattent dans le sentier d'Allah, et ceux qui ne croient pas combattent dans le sentier du Tâghoût. Eh bien, combattez les alliés du Diable, car la ruse du Diable est, certes, faible.*** » (Sourate 4 verset 76)

Dans ce verset le taghout est le diable, les croyants combattent dans l'obéissance à Allah en cherchant sa satisfaction, pour élever sa parole, pour que Sa législation soit appliquée et les mécréants et les hypocrites combattent dans l'obéissance à chaytan et sur son chemin. Les mécréants combattent pour tirer fierté de toute sorte de fanatismes, pour dominer par le faux (batil) et pour acquérir les biens de ce monde et pour leurs propres gloires.

5/ « ***Dis: "Puis-je vous informer de ce qu'il y a de pire, en fait de rétribution auprès d'Allah? Celui qu'Allah a maudit, celui qui a encouru Sa colère, et ceux dont Il a fait des singes, des porcs, et de même, celui qui a adoré le Tâghoût, ceux-là ont la pire des places et sont les plus égarés du chemin droit".*** » *(Sourate 5 verset 60)*

Ici le taghout est le diable ou les devins. C'est à dire les rabbins et les chefs des juifs. Le sens qui est voulu c'est qu'ils les ont adorés et suivis dans le fait de rendre licite ce qu'Allah a rendu illicite et de rendre illicite ce qu' Allah a rendu licite.
Beaucoup de versets ont été révélés sur les juifs qui ont dévié du message des prophètes et ont demandé jugement aux tawaghits qui jugeaient selon leur passions et selon ce qu'ils ont légiféré pour eux mêmes.

6/ « ***Nous avons envoyé dans chaque communauté un Messager, (pour leur dire): "Adorez Allah et écartez-vous du Tâghoût". Alors Allah en guida certains, mais il y en eut qui ont été destinés à l'égarement. Parcourez donc la terre, et regardez quelle fut la fin de ceux qui traitaient (Nos messagers) de menteurs.*** » *(Sourate 16 verset 36)*

7/ « ***Et à ceux qui s'écartent des Tâghoût pour ne pas les adorer, tandis qu'ils reviennent à Allah, à eux la bonne nouvelle! Annonce la bonne nouvelle à Mes serviteurs*** » *(Sourate 39 verset 17)*

Le taghout ici est tout ce qui est adoré en dehors d'Allah. Si l'objet de l'adoration est un homme pieux innocent de cela, le Taghout est alors le diable qui a enjolivé cette adoration aux yeux de celui qui la commet.

Nous avons pu voir que le taghout a plusieurs sens dans le Livre d'Allah et nous pouvons ls résumé comme suit:

1/ Ce qui est adoré en dehors d'Allah que cela soit une statue, une tombe, un homme pieux ou un jinn…

2/ Celui qui juge par autre que ce qu'Allah a révélé que ce juge soit un devin, des savants, des moines des rabbins,…

3/ Le diable et tout ceux qui appellent à désobéir à Allah parmi les têtes de l'égarement

4/ Le devin et ceux qui disent avoir la connaissance de l'invisible

5/ Celui qui permet ce qu'Allah a interdit et interdit ce qu'Allah a permis , celui qui légifère ce qu'Allah n'a pas légiféré et est suivi dans la désobéissance à Allah.

Dans la sounna authentique:

- D'après Abou Horayra رضي الله عنه Le prophète ﷺ a dit" ...*Les gens seront rassemblés le jour du jugement, on leur dira que chacun suive ce qu'il a adoré. Parmi eux, ceux qui suivront le soleil, ceux qui suivront la lune et ceux qui suivront les tawaghit*" (Al Boukhari)

Le mot Tawaghit ici veut dire tout ce qui est adoré parmi les tawaghits inertes et parmi les têtes de l'égarement.
On rapporte que le Prophète ﷺ a dit *: Ne jurez pas par les tawaghits ni vos ancetres* (Mouslim, An nissa-i, Ibn Majah)

Ici ce qui est voulu ce sont les statues par lesquelles ils juraient comme al lat, al ouzza, al manat....

L'imam al boukhari رحمه الله rappelle dans son sahih que l'émir des croyants Omar ibn Al Khattab رضي الله عنها a dit que al jibt est la sorcellerie et le taghout est chaytan.

Après avoir vu ces quelques textes du Coran et de la Sounna parlant du taghout et la signification du taghout et une brève explication des savants, on peut résumer le taghout par ce qu'Ibn Al Qayyim رحمه الله a dit: ***le taghout est tout ce qui a outrepassé les limites dans l'adoration, l'obeissance ou le suivi.***
Tout ceux qui appellent à un droit qui ne leur appartient pas dans l'adoration, l'obeissance ou le suivi sont des tawaghits. Tout ce qui est élevé au rang de divinité tout en étant satisafait est un taghout. Celui qui s'érige en divinité et appelle les gens à l'adorer est un taghout et son crime est aggravé. La limite

du savant est de s'en tenir au Coran et à la sounna au sujet du licite et de l'illicite. La limite de celui qui détient le pouvoir est de faire régner la Religion d'Allah et Sa législation et de ne pas légiférer des lois contraires à celles d'Allah et de les imposer aux gens.

Tous les musulmans doivent savoir que le désaveu du taghout est une condition de l'attestation de foi et que la foi en Allah est la deuxieme condition de cette attestation de foi. L'attestation de foi renferme deux significations: celle de croire en Allah seul sans associé et celle de mécroire au taghout qui est obligatoire pour tout musulman. Par conséquent, il est important de connaitre le taghout pour pouvoir mécroire en lui. Et mécroire en lui veut dire être convaincu de l'invalidité de son adoration, le détester, le renier, le désavouer et le délaisser et délaisser ses adeptes, les détester et s'en désavouer.

Le cheikh Mohamed Ibn AbdelWahhab رحمه الله fait partie de ceux qui ont le mieux détaillé cela dans ses ouvrages et il dit: « *Lorsque tu sauras que ceci est le monothéisme, qui est d'un caractère plus obligatoire que la prière et le jeûne, et qu'Allah pardonnera à celui qui l'aura réalisé le Jour Dernier et qu'Il ne pardonnera pas à quiconque l'aura ignoré, même si il s'agît de quelqu'un qui prétend appartenir à l'Islam. Et lorsque tu sauras, que ceci est le polythéisme, qui ne sera pas pardonné par Allah, et qui est auprès d'Allah plus grave que la fornication et le meurtre, ceci même si celui qui le commet souhaite par cet acte, se rapprocher d'Allah …* » (Ad Dourar as-Saniyyah, 2/77)

Il dit aussi: « *Allah, Allah, mes frères accrochez-vous à la base de votre Religion, son commencement et sa fin, son fondement et son sommet, qui est la Chahada "La ilaha illa Allah" et apprenez sa signification et aimez-la, aimez ses adeptes et soyez frères avec eux, même s'ils vous sont lointains, et mécroyez aux Tâwaghît, prenez-les pour ennemis, détestez-les, et détestez ceux qui les aiment, polémiquent à leur sujet, ou ne les excommunient pas, ou disent : « Allah, ne m'a pas chargé d'eux » - car en disant cela, ils mentent sur Allah. Allah, les a chargés d'eux en leur ordonnant de les renier, de les désavouer, même s'il s'agissait de leurs frères ou de leurs enfants. Allah, Allah, accrochez-vous à ça, peut-être rencontrerez-vous votre Seigneur sans rien Lui associer. Ô Allah, nous te demandons de nous faire mourir musulmans et de nous faire rejoindre les gens pieux* » (Source : ad-Dourar as-Saniyyah, 2/119-120)

Les musulmans ont été éprouvés par les tawaghits car les innovations se sont propagées fortement comme l'adoration des tombes, des devins, des sorciers,...tout ceci car les gens étaient ignorants de la réalité de leur din, de la réalité de ce avec quoi a été envoyé le prophète ﷺ, voire de la réalité de la signification de l'attestation de foi.

Chaque musulman doit savoir que les savants musulmans ont expliqué, détaillé et mis en garde contre le taghout en guise de conseil envers les musulmans et pour s'innocenter. A chaque époque durant laquelle

apparaissaient les tawaghits, les savants leur ont fait face. Avant l'époque d'Ibn Taymiya رحمه الله, les tawaghits étaient présents et les savants ont beaucoup parlé de l'adoration d'autre qu'Allah, la demande de secours à autre qu'Allah...puis lorsqu'à l'époque d'Ibn Taymiya رحمه الله est apparue la demande du jugement à autre qu'Allah avec Gengis Khan et son yasiq, Ibn Taymiya رحمه الله mit en garde: « *Lorsqu'un homme rend permis une chose unanimement interdite, ou au contraire interdit une chose unanimement permise, ou remplace la Loi unanimement reconnue, il est un mécréant à l'unanimité des savants* » (Madjmou al-Fatawa, volume 3, page 267)

Ainsi que ses élèves comme Ibn Kathir رحمه الله, Ibn Al Qayyim رحمه الله et d'autres puis après avec le temps, l'ignorance a augmenté et l'adoration des tawaghits aussi et Allah envoya le cheikh Mouhammaed Ibn Abdelwahhab رحمه الله et ses élèves qui ont exposés beaucoup de types de tawaghits de leurs époque comme l'adoration des tombes, des diables, des saints,....Ils mirent aussi en garde contre l'adoration des devins en cherchant auprès d'eux le jugement, puis à notre époque nous avons été éprouvés par les lois humaines de la jahiliya taghoutiya venant de l'Europe chrétienne mécréante.

Allah a envoyé ceux qui vont exposer ce taghout contemporain et mettre en garde contre lui, parmi eux il y eut le moufti de l'Arabie saoudite, le cheikh Mouhammad ibn Ibrahim al cheikh رحمه الله, le savant du hadith Ahmed Chakir رحمه الله, le savant du Coran, le cheikh rabbani Mouhammad Amin Achanquiti رحمه الله et beaucoup d'autres savants ont exposés les tawaghits contemporains.

Parmi les élèves de cheikh Mohamed Ibn AbelWahhab رحمه الله, il y a le cheikh al jalil Abdoullah Abou Batayn رحمه الله dont on citera des paroles qui sont dans le livre *ad dourar as saniya*, le cheikh de son époque le cheikh Ishaq Ibn Abderahman Al cheikh رحمه الله et bien d'autres qui ont bien détaillé ce point pour empêcher aux musulmans de dévier du chemin de la droiture.

Beaucoup d'égarés ont expliqué l'attestation de foi en la limitant dans son unicité de la seigneurie et en limitant la reconnaissance des actes d'Allah comme la création comme étant le tawhid or d'après cette compréhension Abou jahl et Abou Lahab seraient musulmans unificateurs car ils savaient cela mais leurs polythéismes étaient dans la divinité d'Allah, ils ne l'adoraient pas exclusivement.

Les mourjias sont les pires des gens à avoir corrompu la croyance, le comportement et la voie des gens. Ils ont sorti les actes de la foi et considèrent musulman celui qui ne fait aucun acte parmi les actes de l'Islam car il a la foi dans son coeur, pour eux le jugement par autre que ce qu'Allah a révélé présent dans les pays musulmans n'est pas en opposition avec ce qu'ils appellent la foi et c'est pour cela que les savants des mourjias se taisent sur

cela et dévient de la vérité et de la voie des gens de la sounnah et le chemin du Prophète ﷺ.
L'ignorance des actes annulatifs de l'Islam et des causes de l'apostasie chez bon nombre de musulmans ont conduit à la propagation de l'adoration des tawaghits.

Je vais citer d'abord quelques paroles générales de nos illustres savants au sujet du taghout avant de détailler inshaAllah.

Le cheikh Abdoullah Aba Boutayn رحمه الله dit " *Il apparait, de l'ensemble de la parole des savants que la définition du taghout englobe tout ce qui est adoré en dehors d'Allah et toute tête dans l'égarement qui appelle au faux et l'enjolive, ainsi que toute personne que les gens désigne pour juger entre eux avec le jugement de la djahiliyya qui contredit le jugement d'Allah. Et ceux qui appellent à l'adoration des tombes et font croire aux gens que celui qui est dans la tombe peut répondre à la demande de celui qui recourt à lui et ils font ainsi tomber les gens dans le chirk akbar et ses variantes. Et à l'origine de tous ces tawaghits et le plus grand d'entre eux est le chaytan*" (Voir ad dourar as saniya)

Le cheikh Ishaq Ibn Abderrahman Al-Cheikh رحمه الله a composé quelques vers à ce sujet. Il dit en substance que la mécréance au taghout est une obligation absolue. Tout ce qui a outrepassé sa limite est un taghout, que ce soit dans l'adoration, l'obéissance ou l'amour car tout être obéit dans l'égarement est pris comme seigneur en dehors d'Allah comme le dit Allah : « ***Ils ont pris leurs rabbins et leurs moines, ainsi que le Christ fils de Marie, comme Seigneurs en dehors de Dieu, alors qu'on ne leur a commandé que d'adorer un Dieu unique. Pas de divinité à part Lui ! Gloire à Lui ! Il est au-dessus de ce qu'ils [Lui] associent"*** (sourate 9 verset 31)

Celui qui obéit aux savants dans ce qu'ils ont rendu licite ou illicite comme la fornication ou les boissons enivrantes ou ont rendu illicite ce qui est licite comme la polygamie ou autres, il a adoré ces tawaghits et est sorti de l'Islam si il sait qu'ils ont rendu illicite le licite et licite l'illicite et l'a accepté. Ensuite le cheikh dit: Juger selon des lois forgées est un mounkar, malheur à celui qui reçoit l'ordre et à celui qui le donne. Cheikh Bichr explique: celui qui le donne: c'est à dire malheur au gouverneur et au législateur. En effet, Il est obligatoire pour tous les musulmans de mécroire aux lois forgées et de mécroire en tout système de gouvernance qui contredit la chari3a quel que soit le nom qu'on lui donne que cela soit le parlement, le majliss de la oumma ou les majliss populaire…etc.
Le cheikh Ishaq dit ensuite en substance: "*Celui qui est complaisant envers les tawaghits ignore la signification des versets qui l'exhortent à s'en écarter. Il argumente avec sourate Al kafiroun en croyant pouvoir préserver sa religion mais en vérité ce verset a été révélé pour établir la différence et l'inimité et a été pris comme prétexte à l'alliance et au pacifisme.*"

Celui qui est obéit dans l'égarement est pris comme seigneur en dehors d'Allah comme le dit Allah : ***« Ils ont pris leurs rabbins et leurs moines, ainsi que le Christ fils de Marie, comme Seigneurs en dehors de Dieu, alors qu'on ne leur a commandé que d'adorer un Dieu unique. Pas de divinité à part Lui ! Gloire à Lui ! Il est au-dessus de ce qu'ils [Lui] associent.*** (sens approché sourate9 verset 31)

Cheikh al Islam Mohamed Ibn AbdelWahhab رحمه الله a expliqué dans ad dourar as saniya 1/125 que les têtes des tawaghits sont au nombre de 5 : « *Il y a beaucoup de Tâghoût, mais il y en a cinq principaux : Iblîs, qu'Allah le maudisse, celui qui accepte d'être adoré, celui qui prétend connaître la science de l'invisible, celui qui invite les gens à l'adorer, et celui qui juge par autre que la loi d'Allah.* »

Ceci sont les 5 principaux tawaghits et nous allons les expliquer et il est obligatoire au musulman de mécroire en eux :

1/ Le premier est chaytan ce qui est visé par là est Ibliss et les diables parmi les humains et les diables parmi les jinns, ce sont ceux qui appellent à l'égarement et obstruent le chemin d'Allah et sont les ennemis des messagers et des suiveurs des messagers, rentrent parmi eux les hypocrites, les laics, les nationalistes et autres parmi les apostats de l'Islam. Allah dit***: « Ainsi, à chaque prophète avons-Nous assigné un ennemi : des diables d'entre les hommes et les djinns, qui s'inspirent trompeusement les uns aux autres des paroles enjolivées. Si ton Seigneur avait voulu, ils ne l'auraient pas fait; laisse-les donc avec ce qu'ils inventent »*** (sourate 6 verset 112)

Tous ceux qui combattent, injurient l'islam ou diminuent la loi islamique, se moquent d'elle que cela soit en paroles en actes, dans un livre, une série, une pièce de théatre, dans une assise privée est un taghout qu'ils soient serieux ou qu'ils le fassent pour plaisanter. De même celui qui combat par la main, la langue, les biens l'Islam est un taghout parmi les diables humains.

2/ Le second est celui qui est adoré en dehors d'Allah et en est satisafait qu'il soit adoré de son vivant ou après sa mort, rentre aussi dans cette catégorie, les imams soufis extremistes qui sont adorés en dehors d'Allah et se taisent sur l'adoration que les gens leur vouent voire orientent leurs fidèles à leur demander secours, à tourner autour des tombes. Rentrent aussi dans cette catgorie, les législateurs qui contredisent la loi d'Allah parmi les membres du parlement, les gouverneurs injustes qui édictent des législations contredisant la loi d'Allah et la sounna, tous ceux là appellent à ce qu'on les adore en prenant une caractéristique d'Allah dans sa seigneurie*: la législation.* Aussi toute personne qui appelle à ce qu'on l'adore meme si on ne l'adore pas est un taghout.

3/ Le troisième est celui qui prétend à la connaissance de l'invisible comme les devins, astrologues, sorciers,....Celui qui prétend connaitre le futur est

mécréant. Les gens ont été éprouvés en allant chez les sorciers pour trouver des remèdes et autres or le Prophète ﷺ dit: *Tout personne qui va voir un devin ou un magicien et aura cru en ce qu'il dit, aura mécru à la religion de Mohammed "*

Le sorcier est mécréant car il ne devient sorcier qu'apres avoir accomplit des actes d'adorations aux diables et la sorcellerie est de la mécréance. Allah dit: ***« Et ils suivirent ce que les diables racontent contre le règne de Solayman. Alors que Solayman n'a jamais été mécréant mais bien les diables : ils enseignent aux gens la magie ainsi que ce qui est descendu aux deux anges Harout et Marout, à Babylone; mais ceux-ci n'enseignaient rien à personne, qu'ils n'aient dit d'abord : "Nous ne sommes rien qu'une tentation : ne soit pas mécréant"; ils apprennent auprès d'eux ce qui sème la désunion entre l'homme et son épouse. Or ils ne sont capables de nuire à personne qu'avec la permission de Dieu. Et les gens apprennent ce qui leur nuit et ne leur est pas profitable. Et ils savent, très certainement, que celui qui acquiert [ce pouvoir] n'aura aucune part dans l'au-delà. Certes, quelle détestable marchandise pour laquelle ils ont vendu leurs âmes ! Si seulement ils savaient ! »*** (sourate 2 verset 102)

De meme les voyants et astrologues ont éprouvé les gens, tous ceux la sont des têtes parmi les tawaghits et il est obligatoire de les désavouer. Recourir à eux est une attitude propre des gens de la djahiliya.

4/ Le quatrième et le cinquième: la communaute islamique n'a pas été éprouvée comme elle l'est aujourd'hui, à l'époque du prophète ﷺ jusqu'aux tatars les musulmans appliquaient le jugement d'Allah puis les tatars ont jugé avec le yasiq qui contient des lois venant de l'islam, du christianisme, du judaisme et d'autres lois.
Les savants de l'Islam ont exposé par misericorde envers les adorateurs ce que contient ce Yasiq et à leur tête le cheikh de l'Islam Ibn Taymiya رحمه الله puis ses éudiants comme Ibn Kathir رحمه الله,dans son tafsir, ont exposé la mécréance de ceux qui jugent avec le yasiq.
Et lorsque certains parmi les affiliés à la science qui vivaient avec les tatars ont douté de la légalité de combattre ces derniers, Ibn taymiyya رحمه الله a dit sa célèbre parole: "*Si vous me voyez de leur coté, le livre d'Allah au dessus de ma tête, tuez moi*". Et il a émis beaucoup de fatawas dans son Madjmou3 Al fatawa quant à l'obligation de combattre celui qui sort contre une seule loi parmi les lois établies de la chari3a comme l'ont fait les compagnons contre ceux qui ont refusé de s'acquitter de la zakat.

Puis les gens jugeaient avec l'Islam jusqu'à la venue des mécréants anglais, francais, italiens...dans les pays musulmans qui ont jugé avec leurs lois forgées étape après étape pour arriver à supprimer le jugement d'Allah. Ils ont introduit en Turquie, Egypte et d'autres pays musulmans les lois forgées pour que les musulmans les prennent comme juges dans tous les domaines

que ce soit les honneurs, le sang et les biens. Les colons ne sont partis qu'apres avoir laissé derriere eux des arabes qui parlent notre langue mais qui ont des coeurs européens mécréants et apostats et ceci est encore visible aujourd'hui dans les pays musulmans éprouvés par la suppression de la législation islamique dans le jugement. Les savants ont mis en garde contre ces lois forgées, ils ont dressé les preuves et exposé la réalité de ces lois forgées qui sont de la grande mécréance.

Si on médite un instant sur le Coran on se rend compte que juger avec la législation d'Allah est une des bases des fondements de la croyance et un des piliers du tawhid, lisez la sourate Les femmes (4), La Table servie(5), Les bestiaux(6), La Lumière(24).....cela vous apparaitra clairement.

Ibn Al Qayyim رحمه الله dit: "*Beaucoup de gens sont satisfaits d'Allah en tant que Seigneur mais ne sont pas satisfaits de Lui Seul en tant que Secoureur et Allié, et beaucoup ne sont pas satisfaits de Lui Seul en tant que Juge alors que les pilliers du tawhid sont au nombre 3: prendre Allah Seul pour Seigneur, pour Divinité et pour Juge*"

Parmi ceux qui ont le mieux exposé cela il ya le cheikh Abderahman Al Qassim رحمه الله dans son explication d' ousoul athalatha de cheikh Muhammad Ibn Abdelwahhab رحمه الله dans lequel il dit p.99: *Comme celui qui juge avec les lois forgées de la jahiliya ou les lis forgées internationales ou tous ceux qui juge avec autre que ce au'Allah a révélé que cela soit des lois forgées ou une chose inventée qui ne fait pas partie de la législation islamique c'est un Tâghoût parmi les plus grands des Tâghoût.* » (Fin de citation), le cheikh Mohamed Ibn Ibrahim Al cheikh رحمه الله et son ouvrage Tahkim al qawanin dit:

« Les lois humaines sont une mécréance qui expulse de la Religion. Le fait de croire que ces lois sont justes et permises, et certains même en disent encore plus que cela, ces gens-là annulent leur attestation que Mouhammad ﷺ, est le Messager d'Allah, et annulent également leur attestation qu'il n'y a de divinité qu'Allah. En effet, il fait partie de l'attestation qu'il n'y a de divinité qu'Allah, qu'il n'y a aucun être obéi en dehors d'Allah. Aussi, ils l'ont annulée en adorant autre chose qu'Allah. Quant à ce qu'on appel « koufre douna koufre » c'est lorsqu'il se réfère à un autre qu'Allah, en ayant la conviction qu'il est pécheur et que le Jugement d'Allah est la vérité, alors cela est ce qui lui arrive une fois ou quelque chose comme ça. Quant à celui qui place des lois bien structurées en exigeant la soumission à celles-ci, alors cela est de la mécréance, même s'il dit: « Nous avons tort est le Jugement de la Loi Islamique est plus juste » - Ceci est une mécréance qui exclut de la Religion »

Al Hafidh Ibn Kathir رحمه الله dans son tafsir de la sourate 5 verset 50, le cheikh Hamid el Atiq rahimahoullah, répondant à ceux qui affirment que lorsqu'un homme commet une mécréance extérieure, par la parole ou l'acte, ne devient pas mécréant tant qu'il en est pas satisfait avec son cœur – dit : *« Le Livre*

d'Allah, la Sounna de Son Prophète, ﷺ, ainsi que le consensus de la Oumma se sont mis d'accord sur le fait que quiconque prononce de la mécréance ou la commet, devient un mécréant, et que pour cela n'est pas conditionnée l'ouverture du cœur à la mécréance. De cette règle est excepté seulement celui qui a été contraint. Et en ce qui concerne celui qui a ouvert son cœur à la mécréance, c'est-à-dire l'a ouvert, élargi, et en était satisfait – celui-là est un mécréant, ennemi d'Allah et ennemi de Son Prophète ﷺ, même si il ne l'a pas prononcé avec la langue ou commis avec les membres de son corps. Ceci est ce qui est connu avec les preuves du Coran, de la Sounna, et du consensus de la Oumma » (ad-Difa' 'an Ahlous-Sounna wal-Ittiba', pages 22-23), le cheikh Abderahman Ibn Hassan رحمه الله, le cheikh Bin Baz رحمه الله dans son livre naqd el qawmiya al 3arabiya, La commission permanente dit concernant le verset 60 de la sourate les femmes:" *la signification générale du taghout est tout ce qui est adoré en dehors d'Allah dans l'absolu, on se rapproche de lui par la prière, jeune, voeu, immolation ou on vient vers lui en espérant ce qui est propre à Allah comme écarter une nuisance ou apporter un bien ou on le prend comme juge remplacant le Livre d'Allah et la sounna prophètique.*

La signification dans le verset est tout ce qui s'écarte du Livre et de la Sounna pour rechercher son jugement parmi les organisations, les lois forgées ou les traditions et coutumes héritées ou les chefs de tribus qui vont renvoyer vers ces traditions et coutumes ou par ce que voit le chef du groupe ou le devin. Il nous apparait clairement que l'organisation forgée vers laquelle on revient en sacrifiant la loi d'Allah rentre dans la signification du taghout. Mais celui qui est adoré en dehors d'Allah et n'en est pas satisfait comme les messagers, les pieux, ils ne sont pas appelés taghout…"(fin de citation fatawa allajna daima 1/542)

Le jugement par autre que ce qu Allah a révélé est de 2 sortes:

- le cas du juge qui a pour base de jugement la loi d'Allah mais une fois ou deux ou ce qui y ressemble il juge par autre chose par perversité, passion ou injustice en sachant qu'il est pécheur sur celui ci s'applique la parole d'Ibn Abaas koufr douna koufr

- le cas de celui qui établit un jugement général sur les gens comme une législation générale, prenons l'exemple d'un dirigeant qui légifère une législation pronant l'égalité entre l'homme et la femme dans l'héritage, ceci est une mécréance et une contradiction de ce avec quoi est venu le Messager ﷺ

Le cheikh Mohammed Ibn Salih Al Outhaymin رحمه الله fut interrogé sur la distinction entre le jugement par autre que ce qu'Allah a révélé dans des cas isolés et lorsque c'est fait continuellement avec une législation générale, il dit: " *Juger avec autre chose que ce qu'Allah a révélé se divise en deux catégories :*

<u>Première catégorie</u> *: annuler la loi d'Allah pour y mettre à la place une autre loi venant du taghout, dans le sens qu'il annule le jugement avec la législation islamique entre les gens et qu'il le remplace par une loi créée par l'être humain. Comme ceux*

qui enlèvent les lois de la législation islamique régissant les échanges entre les gens et les remplacent par des lois fabriquées. Cela est sans aucun doute un remplacement de la législation d'Allah Le Très-Haut par autre chose, et c'est une mécréance qui fait sortir de la religion. Car cet individu s'est mis à la place du Créateur puisqu'il a jugé entre les créatures d'Allah avec ce qu'Allah ne permet pas, et même pire que cela car il a jugé avec ce qui contredit la législation d'Allah. Et il en a fait la loi tranchant entre les gens. Et Allah a appelé cela une association [shirk] dans sa parole : ***" Ont-ils des associés qui leur ont légiférés à partir de la religion ce qu'Allah n'a pas permis ".***

Deuxième catégorie *: les lois d'Allah restent comme elles sont et ce sont elles qui dirigent, le pays est gouverné par elles mais vient un gouverneur et il juge en contradiction avec ce qu'impose les lois. Il juge avec autre que ce qu'Allah a révélé .*

Ce cas là se divise en trois situations différentes :

1. La première situation est qu'il juge avec autre chose que ce qu'Allah a révélé en croyant que cela est meilleur que la loi d'Allah et plus bénéfique pour les serviteurs d'Allah, ou croyant que c'est identique à la loi d'Allah, ou qu'il croit que juger avec des lois autres que celles d'Allah lui est permis. Ceci est une mécréance par laquelle le gouverneur sort de la religion car il n'a pas agréé la loi d'Allah et ne l'a pas rendue juge entre les créatures d'Allah.

2. La deuxième situation est qu'il juge avec autre chose que ce qu'Allah a révélé en croyant que la loi d'Allah est meilleure et plus bénéfique pour Ses créatures mais il en est sorti [de la loi] et il sent qu'il est éloigné d'Allah mais il veut opprimer et être injuste envers celui qu'il gouverne, à cause d'une haine existante l'un envers l'autre. Donc il a juger avec autre chose que les lois d'Allah ni par dégoût des lois d'Allah, ni pour les remplacer, ni en croyant que le jugement qu'il a rendu est meilleur ou égal au jugement d'Allah et ni en croyant qu'il a le droit d'utiliser ses lois. Mais il a jugé avec autre chose que ce qu'Allah a révélé dans le but de nuire à celui qui est gouverné. Donc dans ce cas on ne dis pas que le gouverneur est mécréant mais on dit qu'il est injuste, tyran et oppresseur.

3. La troisième situation est qu'il juge avec autre chose que ce qu'Allah a révélé en croyant que la loi d'Allah est la meilleure et la plus bénéfique pour Ses créatures et qu'il est pécheur envers Allah par ce jugement, mais il a jugé à cause d'une passion en lui-même, pour en tirer un profit personnel ou pour celui d'un tiers, alors cela est une perversion [fisq] et une sortie de l'obéissance à Allah

Et selon ces trois situations descend la parole d'Allah selon les trois versets :
-1 ***" Et celui qui ne juge pas avec ce qu'Allah a révélé alors ce sont eux les mécréants "*** *et cela correspond à la 1ère situation.*

-2 ***" Et celui qui ne juge pas avec ce qu'Allah a révélé alors ce sont eux les injustes "*** *et cela correspond à la 2ème situation.*

-3 ***" Et celui qui ne juge pas avec ce qu'Allah a descendu alors ce sont eux les***

pervers **"** *correspond à la 3ème situation.* (fin de citation explication d'ousul athalathade cheikh Outhaymin)

Le cheikh Soulayman Ibn Sahman رحمه الله dit en substance dans a-dourar as-saniyya que le fait de s'écarter du taghout et de mécroire en lui veut dire le détester et le hair dans son coeur, le salir par sa langue, le destituer si on en a la capacité et s'éloigner de lui. Ensuite, par rapport à la réalité du taghout, il cite la parole d'Ibnl Qayyim et dit qu'en résumé le taghout est soit taghout dans le jugment, soit dans l'adoration, soit dans l'obéissance et le suivi. Et il dit aussi que beaucoup de tribus continuent à juger selon les traditions de leurs ancêtres et ceci est le taghout même. (le cheikh est mort en 1349). Cheikh al islam ibn Taymiyya رحمه الله dit: « *Il ne fait aucun doute que celui qui ne croit pas en l'obligation de juger par ce qu'Allah a révélé à Son messager est un mécréant. Et celui qui permet de juger entre les gens d'après ses propres opinions plutôt que de suivre ce qu'Allah a révélé, c'est un mécréant. Il n'y a aucune communauté qui n'ordonne pas de juger avec justice, mais d'après leur loi, il se peut que la justice soit l'opinion de leurs chefs. Beaucoup même de ceux qui se prétendent musulmans jugent d'après leurs traditions qu'Allah n'a pas révélées, tout comme le font les bédouins et émirs à qui obéissent les tribus, et considèrent que c'est avec cela qu'il faut juger, au lieu du Coran et de la Sounnah, or ceci est la mécréance. Beaucoup de gens se sont en effet convertis à l'Islam, mais malgré cela ne jugent que d'après leurs traditions en vigueurs, que les chefs ordonnent à leurs tribus : à partir du moment où on leur a appris qu'il leur est uniquement permis de juger avec la loi qu'Allah a révélée, et ne s'y engagent pas, mais se permettent de juger à l'encontre de ce qu'Allah à révélé, ce sont des mécréants…* » (Minhaj as sounnah 5/130).

Cheikh Soulayman Ibn Sahman رحمه الله en commentant cette parole de cheikh al Islam Ibn Taymiya dit: " *Ceci nous démontre la mécréance du juge lui-même, ainsi que de ceux qui recourent à son jugement, selon ce qu'il a mentionné, ainsi que celle de celui qui ne croit pas en l'obligation de juger d'après la loi d'Allah, même si lui-même n'est pas juge ni ne recourt à son jugement.*" (ad dourar as saniya 1/502-510)

Quelle difference y a t il entre le livre de Gengis Khan et les constitutions de beaucoup de pays musulmans?

La situation aujourd'hui est très grave. Les pays musulmans d'est en ouest sont légiférés par la laïcité et ses lois forgées. La laïcité est la séparation de la religion et de l'état c'est a dire la religion est une affaire personnelle: tu pries, jeûnes, accomplis le pèlerinage et le pays n'est pas légiféré par les lois d'Allah dans l'économie, la politique, l'alliance et le désaveu, les relations internationales,...
Cette laicité qui rend permis ce qu'Allah a interdit et interdit ce qu'Allah a permis est un taghout et il est obligatoire de s'en désavouer et de hair ces laïcs et ceux qui jugent avec ces lois parmi les tawaghits.

Ce qui est étonnant, c’ est de voir que dans beaucoup de pays musulmans la constitution dit que l'Islam est la religion officielle mais quand on l'analyse de plus près on se rend compte que la base n'est pas l'Islam mais les lois inventées par les mécréants. Cette affirmation est en fait une contradiction mais elle est mentionnée que pour faire taire les musulmans et les satisfaire. Prenons exemple de la loi égyptienne, qui puise ses lois de plusieus références différentes importées de différents pays mécréants. Et l'Islam n'est qu'une source de droit parmi tant d'autres à coté des lois mécréantes et des coutumes. Donc ces lois représentent du koufr bawah, une mécréance claire.

Il nous est obligatoire de mécroire en cette mécréance claire et d'aider les frères qui veulent changer cela et instaurer le jugement d'Allah et la Sounnah. Il faut aussi se mettre en garde de faire rentrer ces lois forgées dans les pays musulmans qu'on l'appelle constitution, parlement aussi minime soit elle car c'est de l'apostasie et de la mécréance en Allah.

De même il nous est interdit de rechercher le jugement auprès du taghout ; qu'on l'appelle tribunal pénal international, tribunal international ou autre car comme le dit Allah dans le verset: « ***N'as-tu pas vu ceux qui prétendent croire à ce qu'on a fait descendre vers toi (prophète) et à ce qu'on a fait descendre avant toi? Ils veulent prendre pour juge le Tâghoût, alors que c'est en lui qu'on leur a commandé de ne pas croire. Mais le Diable veut les égarer très loin, dans l'égarement.*** » (Sourate 4 verset 60)

Tout ceci fait partie des bases du din et c'est le premier pilier de l'islam que tout musulman doit connaitre et mécroire en tous ces tawaghits.

Fin du résumé du cours

Al Siratou Al Moustaqim Publications
2ème édition
19/5/1431